

# La qualité de votre eau en 2022

## Communauté d'agglomération du Pays de Laon

### Commune de Laon et Chambry

#### L'origine de l'eau

D'origine souterraine, l'eau qui vous est distribuée provient de 3 forages (nappe de la craie du Sénonien) situés sur la commune de Laon et dotés des périmètres de protection réglementaire en date du 6 mars 2018.



#### Organisation de la distribution

L'eau avant distribution est traitée par désinfection et déferrisation. Les installations concourant à la distribution sont la propriété de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon et Suez eaux France en assure l'exploitation.

#### Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France (Service Santé Environnementale dans l'Aisne).

En 2022, 61 prélèvements ont été réalisés sur les forages, la station de traitement et sur le réseau de distribution.

<b>BACTERIOLOGIE</b>	<b>En 2022, 55 analyses ont été réalisées.</b>
	<b>Résultats d'analyses : 100 % des analyses sont conformes.</b>
<b>PESTICIDES</b>	La teneur ne doit pas dépasser la limite de qualité de 0,10 µg/l pour chaque molécule. <b>Le suivi des pesticides a mis en évidence la présence de :</b> <b>Deséthylatrazine : Valeur maximal 0.02 µg/l et Atrazine: Valeur maximale : 0.01 µg/l</b> <b>Oxadixyl: Valeur maximale : 0.02 µg/l</b> <b>2.6 dichlorobenzamide : Valeur maximal 0.01 µg/l</b> Par ailleurs, des dépassements récurrents de la limite de qualité ont été mesurés pour la <b>Desphénylchloridazone et la Méthyl Desphénylchloridazone sans jamais atteindre les valeurs sanitaires.</b> Cette limite de qualité pour ces pesticides et métabolites n'est pas une norme sanitaire mais une exigence environnementale. De ce fait, en 2022, les concentrations relevées n'ont pas empêché la consommation de l'eau. Un contrôle renforcé a été néanmoins mis en place afin de suivre l'évolution de ces dépassements. <b>Desphénylchloridazone : Valeur maximale 1.72 µg/L et valeur moyenne 0.89 µg/l</b> <b>Méthyl Desphénylchloridazone Valeur maximale 0.67 µg/L et valeur moyenne 0.35 µg/l</b>
<b>NITRATES</b>	L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50 mg/l. <b>Teneur maximale : 28,2 mg/l - Teneur moyenne : 25,6 mg/l</b>
<b>DURETE</b>  (ou TH)	La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. <b>Teneur maximale : 45,2 °F - Eau très calcaire</b>
<b>FLUOR</b>	Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. A faible dose il prévient la carie dentaire. Des excès peuvent à contrario conduire à des fluoroses dentaires voire osseuses. Pour l'eau de boisson, la valeur optimale se situe entre 0,5 et 1,5 mg/l. En dessous de 0,5 mg/l, un apport complémentaire peut être envisagé par utilisation régulière de sel de cuisine fluoré ou par prise de comprimés fluorés après avis médical. <b>Teneur maximale : 0,45 mg/l</b>
<b>AUTRES PARAMETRES</b>	Le fer présent dans l'eau peut avoir une origine naturelle ou provenir de la dégradation des canalisations. Aux concentrations rencontrées, il n'a pas de conséquence sanitaire mais il peut parfois entraîner des désagréments (tache sur le linge, eau rouille). L'absence de fer en distribution traduit le bon fonctionnement de la station de déferrisation. Le Carbone organique total est suivi afin de paramétrer le mélange des eaux et ainsi respecter la référence de qualité .La teneur en perchlorates est inférieure au seuil de détection de 1µg/L.

### CONCLUSION SANITAIRE

**L'eau distribuée en 2022 a satisfait les exigences réglementaires de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés au cours du contrôle sanitaire à l'exception des pesticides. Cette situation n'a pas empêché la consommation de l'eau. Un contrôle renforcé a néanmoins été mis en place afin de suivre l'évolution de ces dépassements.**

**Tous les habitants peuvent consommer l'eau.**

## LE CONTROLE SANITAIRE DES EAUX D'ALIMENTATION

Le contrôle sanitaire est confié au service santé Environnementale dans l'Aisne de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France.

Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire des eaux.

Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis. Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

**LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport.

Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes. Dès qu'une contamination est mise en évidence, il est immédiatement demandé à l'exploitant de prendre sans délai les mesures les plus appropriées pouvant éventuellement comprendre une interdiction temporaire de consommation

**LES NITRATES** : Le nitrate est un élément fertilisant présent naturellement dans les eaux; les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources.

Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre pour les eaux de consommation permet d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes alimentés avec l'eau du robinet.

**LA DURETE**: la dureté représente le calcium et le magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé.

**LES PESTICIDES** : A l'état naturel, l'eau ne contient pas de pesticide. Les activités humaines sont responsables de la présence de ces composés qui, à une concentration dépassant la valeur sanitaire maximale fixée pour chaque molécule, sont suspectés d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés durant toute une vie. Par précaution, la limite de qualité est inférieure à la valeur sanitaire maximale

**LE FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Une valeur limite réglementaire de 1,5 mg par litre a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents).

Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés,)

## RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

- ✓ après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation
- ✓ consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide.
- ✓ Si vous la conservez, conservez la au froid, pas plus de 24h, dans un récipient fermé
- ✓ les traitements complémentaires (adoucisseurs, "purificateurs",...) sont sans intérêt pour la santé sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation, voire même *dangereux*. ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré. Ils sont aussi déconseillés car participant à l'augmentation de la consommation journalière en sel. Ces éventuels traitements complémentaires sont à réserver exclusivement aux eaux chaudes sanitaires.

### Le plomb d'origine hydrique

L'eau, à la sortie de l'usine de production, ne contient pas de plomb. Cependant, des branchements publics ou des canalisations d'immeubles anciens en plomb peuvent la dégrader au cours de son transport.

Aussi, est-il vivement conseillé de remplacer les anciennes conduites en plomb et, en attendant, de laisser s'écouler l'eau avant de la consommer.

Un recensement des branchements a été réalisé par le responsable de la distribution, les résultats sont mis à la disposition du public.

## POUR PLUS D'INFORMATIONS...

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont adressés à la Mairie de votre commune où ils doivent être affichés. De même, vous pouvez y consulter un rapport annuel détaillé établi chaque année par l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France ou consulter les résultats d'analyses d'eau en ligne sur le site : <http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable.html>